

218C0594
FR0000073041-FS0277

14 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PIERRE ET VACANCES
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mars 2018, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mars 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société PIERRE ET VACANCES et détenir pour le compte desdits fonds, 787 500 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 8,03% du capital et 5,69% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PIERRE ET VACANCES sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 804 565 actions représentant 13 841 335 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.